



Gros soucis avec pompe a chaleur montée par un professionnel

Par Visiteur

Bonjour

j'ai fais monter une pompe a chaleur en octobre 2009

apres de nombreuses interventions pour des pannes consecutives elle a fonctionné jusqu'a janvier 2010 depuis plus rien

je n'arrete pas de contacter le vendeur commercial et la societe mais toujours des reponses en l'aire

ca fait depuis debut septembre que je les menace de la faire reparer

on me dit qu'ils vont dfaire venir un expert et le fabricant debut novembre

encore une fois des paroles en l'air

de plus ils ont pas vraiment respectés les clauses convenus entre nous lors des souscriptions de perts etc ...

on nous avait dit que l'on aurait plus de facture de gaz et le pret remplacerait la facture gdf

du coup on opte pour faire nos fenetres

ce qui faisait une misere en plus on signe

a ce jour on voit 2 prets differents et et comme notre pompe a chaleur ne fonctionne pas on utilise notre gaz

on s'en sort plus et je voudrais tout annuler sauf les fenetres a la rigueur

je suis pret a faire les demarches qu'il faut pour arreter ca

merci de m'aider

Par Visiteur

Cher monsieur,

ca fait depuis debut septembre que je les menace de la faire reparer

on me dit qu'ils vont dfaire venir un expert et le fabricant debut novembre

encore une fois des paroles en l'air

de plus ils ont pas vraiment respectés les clauses convenus entre nous lors des souscriptions de perts etc ...

on nous avait dit que l'on aurait plus de facture de gaz et le pret remplacerait la facture gdf

du coup on opte pour faire nos fenetres

ce qui faisait une misere en plus on signe

a ce jour on voit 2 prets differents et et comme notre pompe a chaleur ne fonctionne pas on utilise notre gaz

on s'en sort plus et je voudrais tout annuler sauf les fenetres a la rigueur

je suis pret a faire les demarches qu'il faut pour arreter ca

Il conviendrait de déterminer avec précision la cause à l'origine du dommage en faisant procéder à une expertise.

En effet, selon qu'il s'agit d'un vice caché (défaut de l'appareil) ou d'un défaut d'installation (faute de l'installateur), les conséquences juridiques sont différentes.

Dans les deux cas toutefois, il est possible d'obtenir la résolution du contrat, avec restitution du prix de vente s'il est rapporté que les manquements du vendeur sont substantiels.

En conséquence, je vous invite à adresser une mise en demeure au vendeur afin d'exiger la réparation ou le remplacement de la pompe à chaleur. A défaut de réponse favorable, vous pourrez alors intenter une action judiciaire et obtenir la désignation d'un expert judiciaire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Mais le soucis c'est qu'un expert doit venir depuis debut novembre soit disant ...
c'est un vice suite a defaut d'installation
la societe n'arrete de me donner des dates pour telle et telle chose mais rien ne bouge
je paye un appareil qui ne marche pas
je voudrais juste savoir si j'envoi un recommandé avec a.r a la societe en demandant le remboursement et l'enlevement
de l'appareil si sa pouvait etre credible ?
ou bien il est preferable d'avoir un document attestant les faits par un expert ?

merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

mais le soucis c'est qu'un expert doit venir depuis debut novembre soit disant ...
c'est un vice suite a defaut d'installation
la societe n'arrete de me donner des dates pour telle et telle chose mais rien ne bouge
je paye un appareil qui ne marche pas
je voudrais juste savoir si j'envoi un recommandé avec a.r a la societe en demandant le remboursement et l'enlevement
de l'appareil si sa pouvait etre credible ?

Oui, bien sûr, c'est très crédible. Car la société a tout intérêt à accepter. Si la société refuse et que vous demandez la réalisation d'une expertise judiciaire, ce à quoi je faisais référence dans mon premier message, et que cette expertise vous donne raison alors le juge va probablement condamner la société à régler les frais d'expertise (qui représente un coût assez élevé) et à vous indemniser la perte de jouissance que vous avez eu depuis que l'installation est tombée en panne..

ou bien il est preferable d'avoir un document attestant les faits par un expert ?

Envoyez votre recommandé et si cela n'aboutit toujours pas, vous devrez engager une action et faire réaliser une expertise mandatée par un juge.

Très cordialement.

Par Visiteur

En tout cas je vous remercie de vos reponses et en esperant gagner car c'est pas jolie a l'image d'autres professionnels
de faire ce qu'ils font
cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

en tout cas je vous remercie de vos reponses et en esperant gagner car c'est pas jolie a l'image d'autres professionnels
de faire ce qu'ils font

Je ne me fais pas de soucis pour votre affaire,
En vous remerciant pour votre confiance,

Très cordialement.